

N° 19

8^e Année

1^{er} Janvier 1903.



La Coopération des idées

Revue mensuelle d'Éducation Sociale

—•••—

SOMMAIRE

- G. DEHERME..... *La Liberté d'Enseignement et la Démocratie.*
F. BUISSON..... *Sur la Liberté d'Enseignement. — I.*
G. D..... *Les Livres qui font penser.*
A. BAUMANN..... *Correspondance.*

—•••—

ABONNEMENTS :

France: Un an: 3 francs. — Six mois: 1 fr. 50
Étranger: Un an: 4 francs.

—•••—

Le Numéro : 0 fr. 25

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

157, Faubourg Saint-Antoine (XI^e Art.)

PARIS

VIENT DE PARAÎTRE :

Almanach de la Coopération française pour 1903, publié par le Comité central de l'Union Coopérative sous la direction de M. E. DE BOÏVE, avec la collaboration de MM. ANEURIN WILLIAMS, BLEM, CERNESSON, DAUDÉ BANCEL, DEHERME, FABRE, CHARLES GIDE, LANGIN, MAXWELL, DE SEILHAC. En vente à *la Coopération des Idées*, 0 fr. 40 ; franco : 0 fr. 40.

On trouvera dans l'Almanach de cette année d'importants documents sur le mouvement coopératif.

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur **abonnement est terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'**avertissement**.

L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE

est un journal hebdomadaire, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation et par la Chambre consultative des Coopératives de Production. Il paraît tous les samedis et contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Étranger. — L'Association Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération. **Prix du numéro, 0 fr. 10 ; de l'abonnement annuel, 5 fr.** Les abonnements sont reçus : 1, rue Christine, Paris.



La Coopération des idées

La liberté d'enseignement et la Démocratie

Nos jacobins traitent encore les esprits comme des choses ; ils les divisent encore en bons et en méchants, en nobles et en serviles ; ils n'ont pas le sentiment de la vie réelle des âmes, de leur équilibre instable, de leurs assimilations et désassimilations perpétuelles, des réactions qui s'opèrent de l'une à l'autre. Aussi tiennent-ils la charité intellectuelle pour de la peine perdue : sans faire effort pour pénétrer dans le sentiment d'un jésuite et guetter où gît le principe caché de son erreur afin d'y apporter fraternellement une clarté irrésistible, ils vont au plus court et exterminent toute la compagnie. Aussi suppriment-ils, en effet, toutes les erreurs, sauf les leurs propres, dont je ne vois pas d'où leur viendrait la correction.

PAUL DESJARDINS.

Cette question de la liberté d'enseignement — si grave — est liée à celle de toutes les libertés. On ne les sépare que pour les attaquer plus aisément l'une après l'autre. Nous ne serons pas dupes de cet artifice. Une liberté isolée ne se défend pas. La raison profonde d'une liberté est dans toutes les libertés. Je me résous donc à encourir le reproche de toucher à trop de questions au sujet d'une seule. Si la discus-

sion est quelque peu confuse, c'est que la situation elle-même est très confuse.

Si je donne des raisons, je sais de reste qu'il n'en faut pas attendre des adversaires de la liberté. Jusqu'ici, ils n'ont fourni que des prétextes ; et sans doute, il n'en était pas besoin. J'imagine qu'ils ne les donnent que pour eux-mêmes et pour prévenir des remords. Dans une guerre civile, il n'y a qu'à être fort. Mais c'est déjà une raison. Je doute qu'on puisse la leur concéder. S'ils ont osé fermer les écoles congréganistes, ce n'est que parce qu'il n'y a plus, dans ce pays, aucun ressort ; c'est que, dans l'état de désorganisation où se trouve la nation, le pouvoir peut tout se permettre, — hormis la justice et la liberté. C'est du césarisme latent. Si infatués qu'ils puissent être de cette puissance instable, nos parlementaires sentent bien qu'elle ne s'appuie que sur des instincts incohérents qui, tout à l'heure, à la faveur de quelque scandale, d'une savante campagne de presse, d'un coup hardi ou d'une surprise du suffrage universel, peuvent se retourner contre eux. On peut jouer de la naïveté du peuple en lui suggérant de puérides colères contre des fantômes, et gouverner un jour par de semblables diversions : on ne trompe pas la logique implacable des choses. Ils feront l'expérience que, s'il n'est pas indispensable d'être une force pour détruire la liberté des autres, quand on est dans le scepticisme, la torpeur et le chaos, il faut en être une pour défendre la sienne. Une démocratie ne s'appuie que sur des principes. Les expédients, si elle y a recours parce qu'ils apparaissent plus faciles et plus prompts, finissent toujours par la trahir.

Or la liberté est son principe essentiel. La liberté n'est plus seulement l'espérance de quelques esprits

assez forts pour se garder, assez larges pour comprendre, assez délicats pour permettre ; elle est une condition nécessaire de notre vie sociale et de notre vie intellectuelle, de plus en plus spécialisées, différenciées, complexes.

..

La confusion est extrême. Notre parlementarisme n'a pas fait seulement que corrompre les mœurs publiques, il a encore, en donnant des primes à la pitre-rie des candidats, aux fallacieuses surenchères, contribué — avec le journal — à vicier les intelligences. Il n'y a plus d'attitudes nettes. C'est être politique que de ruser ; c'est défendre la République que de mentir. On ne dira plus : « Je suis contre la liberté d'enseignement, et voici pourquoi » ; on dira : « Je suis pour l'enseignement de la liberté, et nous avons, à la Chambre, 350 jacobins », — comme si le seul enseignement de la liberté n'était point la pratique même de la liberté et l'effort qu'elle demande, comme si 350 moines étaient autant de raisons. Un calembour tient lieu de démonstration et le hasard d'un scrutin de décision. Qu'y répondre, pour ceux qui n'ont que des idées et des volontés à y opposer ?

Il s'agit de la liberté d'enseignement, c'est-à-dire que la démocratie se réalise dans l'enseignement. Écoutons les politiques : « Suprématie de l'État. — L'État a le droit d'être inique. — L'État a tous les droits. — L'État est infailible. — L'État, c'est non pas la nation, dans sa diversité et sa liberté, mais la faction triomphante, la majorité des électeurs, qui est la majorité du Parlement, qui est le ministère. — Supprimons les congrégations. — Les Assomptionnistes

font campagne contre nous aux élections. — C'est à nous, qui sommes l'État, qu'appartient le futur électeur qu'est l'enfant. » Écoutons les professeurs de l'Université : « Nos écoles sont désertées pour les écoles libres. — Les difficultés de notre métier surgissent de cette concurrence. — Notre méthode est la meilleure. — Notre corporation seule, si on lui assure le monopole, peut distribuer l'enseignement suivant l'esprit moderne, qui est le nôtre, et apprendre la véritable liberté, celle que nous définissons. » Écoutez, en outre, ce qui donne son sens exact, mais redoutable, aux discours qui précèdent, les clameurs de haine et de mort de la masse abêtie par les équivalents démagogiques des cordicoles et des clients de saint Antoine de Padoue.

Dans une démocratie, et c'est toujours à ce point de vue qu'il se faut placer, toute la politique, comme le disait Michelet, est dans l'éducation. Une politique qui conduit à l'hébétement de la masse, à déchaîner ses brutalités, à rappeler ses instincts, à la décourager de l'action organique, je dis qu'elle est antidémocratique d'abord. Ne vous leurrez point, parlementaires nos maîtres, vos votes n'ont que cette importance. Vos pratiques jacobines, qui déguisent mal vos hésitations et vos craintes ; vos lois de circonstance, vos subtilités d'avocats retors, tout cela, et bien d'autres choses, et vous-mêmes, la vie, qui est la liberté en action, l'emportera, au premier souffle printanier porteur de germes féconds, — si la France est encore capable de renouveau. Mais ce qui est grave, ce qui restera de votre influence néfaste, c'est l'habitude du sophisme, de l'inertie civique, de la paresse mentale, le goût de l'iniquité que vous donnez ; ce sont les atavismes que vous réveillez — si facilement, hélas ! Au fond, les

électeurs que vous avez dressés ainsi, se soucient fort peu, malheureusement, de l'instruction de leurs enfants et de qui la donne. Il n'y a chez eux qu'une haine de classe. Vous avez provoqué imprudemment des impulsions que toute notre philosophie s'était appliquée à refouler et à contenir. C'est une grande faute, — non plus seulement contre la démocratie, mais contre l'humanité. Et ceci est une sottise : Vous pensez rester les dispensateurs de ces impulsions, et les discipliner à vos desseins. Sachez-le donc. Lorsque plus un prêtre, plus une sœur (car il n'y a que vous pour distinguer le régulier du séculier) n'oseront se montrer dans la rue, l'esprit de haine n'en subsistera pas moins, plus exigeant d'une première victoire, et c'est contre un autre objet qu'il se tournera. La violence, la guerre intérieure, la tyrannie ont des conséquences auxquelles on n'échappe point, — sinon elles eussent assuré à jamais, depuis des siècles et des siècles, leur domination sur le monde.

..

Mais y a-t-il tyrannie vraiment ? J'y viendrai. Maintenant, pour le moment, qu'il y a tyrannie quand on laisse croire à une catégorie de citoyens, majorité ou non, en tout cas majorité très faible, qu'il est loisible d'atteindre les actions, les opinions et les croyances d'une autre catégorie de citoyens, minorité ou non, mais en tout cas minorité très forte, autrement que par la libre discussion, l'action libre. Remarquez que je dis bien : non pas qu'on le proclame expressément, mais qu'on le laisse croire. C'est là d'ailleurs que s'alimente la popularité provisoire de

nos politiques. Ils le savent bien, au reste, encore qu'ils feignent de l'ignorer.

Quand on déclare qu'on ne vise point la liberté des croyances catholiques, ni même celle des congréganistes, j'entends bien qu'on prend quelques précautions pour l'avenir et qu'on a l'intention de limiter les instincts ; mais je songe à Danton qui, lui aussi, s'y était essayé. L'homme n'est pas si gouvernable que l'imaginent les gouvernants.

Pas d'équivoque ici. Il y a, certes, une basse superstition catholique que nous devons essayer de dissiper, et c'est notre devoir d'éducateurs ; il y a une réaction congréganiste à laquelle nous devons résister, et c'est notre devoir de citoyens. Mais que signifie la raison, si nous ne lui faisons plus confiance, et que signifie la démocratie si nous pensons qu'elle se nie elle-même, que l'action libre est destructrice de liberté ?

A cet égard, dans le courant actuel, il y a deux symptômes inquiétants. Ce sont les rationalistes qui se refusent à la raison, qui fuient la discussion des idées générales, qui font appel au pratique contre le théorique, aux nécessités changeantes contre les principes fixes, qui demandent de « rabaisser le débat au terre à terre » ; ils ne concluent pas, comme il convient, du relatif à la tolérance ; ils déduisent du relatif leur arbitraire et les expédients qu'il comporte. Ce sont aussi les républicains qui invoquent l'intérêt de l'État, la suprématie de l'État, qui affirment que c'est l'État qui « écrit le droit, fait la loi, et que les citoyens n'ont qu'à y obéir », qui soutiennent qu'il ne faut pas admettre d'État dans l'État, c'est-à-dire une action en dehors de son action, une liberté en dehors de son autorité. La famille même, ils ne sont pas éloi-

gnés de la considérer comme un État dans l'État. Un jour viendra, sans doute, où il en sera ainsi pour toute individualité originale, indépendante, forte. Il n'y aura plus que l'État régnant sur les morts. Ne nous y trompons point : par État, il faut entendre évidemment le gouvernement politique, c'est-à-dire le parti victorieux qui en dispose pour un lustre.

C'est le renoncement de la raison, c'est l'abdication de la démocratie. Volontiers on fait un grief aux cléricaux et aux réactionnaires d'invoquer aujourd'hui, pour les besoins de leur cause, les lumières de la raison, la tolérance du relativisme et les principes de la démocratie. Ce reproche est injuste. Ils n'ont pas le choix, puisque les libres penseurs, qui paraissent ne redouter rien tant que la discipline de liberté et l'effort de penser, et les républicains prétendus ont accaparé leurs arguments naturels.

On distingue congrégations et associations. On dit, sans rire, qu'on ne se propose point de porter atteinte aux associations, mais seulement de les empêcher d'être une puissance dans la seule puissance qu'on reconnaît, l'État. A part cela, on est pour la liberté d'associations, inscrite au programme républicain.

Je l'ai redit tant de fois que j'éprouve quelque embarras à y revenir : L'État d'une démocratie, ce n'est pas le gouvernement ; le gouvernement, au contraire, est ce qui reste encore en dehors de la démocratie. Ce n'est pas, non plus, un parti victorieux, qu'il soit majorité brutale ou minorité habile. L'État démocratique, à priori, n'implique aucune doctrine, aucun système. Il est l'ensemble de toutes les formes so-

ciales, le produit de toutes les actions libres, la synthèse de toutes les libertés. Il n'est pas le nombre, il est l'unanimité ; il n'est pas une parti, il est un tout. Mais c'est par les associations maintenant que les forces, les énergies, les volontés s'organisent et se réalisent. Pourquoi s'associerait-on, sinon pour être une puissance, une liberté de fait ? Non seulement, suivant la démocratie, les associations doivent être des États dans l'État, c'est-à-dire des organes de l'État ; mais de plus en plus, elles doivent être l'État. Dans une démocratie, il n'y a pas d'État en dehors des forces sociales, et il n'y a pas de forces sociales en dehors des citoyens libres qui les ordonnent.

M. F. Buisson a dit au Congrès de la Ligue de l'Enseignement, à Lyon : « La société démocratique fondée sur le principe de la souveraineté nationale ne transige pas. Le peuple, voilà le souverain ; il n'y en a pas d'autre. A lui donc, et à lui seul de dire si, oui ou non, tel organisme scolaire peut ou ne peut pas être autorisé. Mais en cas de conflit, du moment que la liberté de conscience des individus est sauve — pour tout ce qui est d'organisation sociale — ce n'est pas à l'individu, ce n'est pas à la famille, ce n'est pas à l'Église, c'est à l'État que le dernier mot doit appartenir. » Voilà ce que l'éminent président de la Ligue de l'Enseignement appelle devenir de « plus en plus républicain ». M. Buisson déclare tout d'abord que le peuple est souverain. Si le peuple est souverain, il est libre. S'il est libre, ce n'est pas une abstraction, ce sont les individus, tous les individus, les 38 millions de Français qui sont libres. Jamais il n'y aura unanimité de votes, vous le savez ; s'il pouvait y en avoir une sur telle question, les partis qui ne vivent que de la guerre civile y mettraient bon ordre. On égare le

suffrage universel, on le corrompt, on lui fait dire ce que l'on veut. Donc, liberté. C'est la condition fondamentale de la démocratie. Le peuple souverain reconnaîtra que tel ou tel organisme scolaire peut être ou n'être pas autorisé en y envoyant ou en n'y envoyant pas ses enfants. Son action exprimera sa volonté beaucoup plus sincèrement et plus clairement que son bulletin de vote. Et j'ose ajouter que son décret sera beaucoup plus efficace que tous ceux que vous promulguerez au hasard des stratégies parlementaires. D'ailleurs, le peuple s'est déjà prononcé. En 1897, les écoles primaires laïques comptaient 3.768.000 élèves. et les congréganistes 1.634.000. Les écoles secondaires laïques et congréganistes se partageaient également 168.000 élèves. Il faut tenir compte d'une volonté exprimée aussi catégoriquement, ou ne pas parler de souveraineté du peuple.

Est-ce à dire qu'il faut abandonner l'État aux congrégations ? C'est-à-dire qu'il faut reconnaître que la démocratie est une réalité vivante et féconde qui se suffit à elle-même, qui est effective, qui se développe en s'affirmant. Il le faut reconnaître, — ou abdiquer. Démocratie vraie, avec toutes ses conséquences — ou monarchie forte, avec toutes ses possibilités. Il faut opter.

..

Mais les congrégations enseignantes ? Pourquoi pas, s'il n'y a plus privilège ; si toutes les libertés entrent en jeu pour contre-balancer leur liberté ; si à côté de la congrégation nous pouvons constituer l'association laïque, créer une mainmorte de progrès au-dessus d'une mainmorte de conservation ; si en face de l'université catholique nous pouvons ouvrir l'univer-

sité populaire. Depuis quand la raison n'affronte-t-elle plus la foi ? L'esprit de liberté a dissous l'esprit d'autorité ; et maintenant, il se dissoudrait lui-même ? Prenez garde, libres penseurs ! c'est là ce qu'on peut lui objecter de plus troublant.

Il faut à la raison la correction de la discussion, et à la liberté, avec la coopération, le stimulant de l'émulation. L'enseignement des congréganistes est nécessaire à l'enseignement laïque, ne serait-ce que pour le tirer de sa somnolence officielle. La conspiration des Assomptionnistes est utile à la République, ne serait-ce que pour l'engager à se réaliser. Il ne s'agit pas d'élections tranquilles, non plus que de gouvernement facile ; mais de vivre et de grandir.

Dans une société, il n'y a jamais trop de forces, et certes, il n'y aura jamais trop d'écoles. Quand elles semblent se combattre, elles concourent par quelque côté qu'on n'aperçoit point. Ce n'est pas en détruisant, mais en se créant que la démocratie s'affermira.

Qui nous prouve, après tout, que l'œuvre de l'Église soit terminée, et qu'elle ne soit plus que stérile ou nocive ? Nos passions ici ont trop de part dans notre jugement. Si notre impuissance hargneuse est bien près de nous condamner ; sa puissance même, dont nous l'accusons, ne la justifie-t-elle pas ? Guyau, dans *l'Irréligion de l'avenir*, nous dit que sa tâche de philosophe, d'émanciper les esprits, et celle d'un missionnaire, de répandre une religion plus haute parmi les peuplades fétichistes, sont au fond, encore qu'elles paraissent se combattre, une même tâche de progrès humain et de fraternité profonde. Eh bien ! dans notre pays de France, que d'anthropopithèques encore, d'apaches, de fétichistes, pour qui la discipline de l'Église serait un frein, et même les misé-

rables superstitions du Sacré-Cœur un premier rayon d'intelligence. M. F. Buisson nous lisait l'autre soir, à *la Coopération des Idées*, des extraits du *Propagateur de Saint-Joseph*. Certes, c'est d'une philosophie de Botocudos et d'une morale de cannibales; tout de même, c'est d'une philosophie et d'une morale d'humanité. Mais qu'est-ce donc que toute cette littérature pornographique — laïque, n'est-ce pas? — qui s'étale, chaque jour plus ignominieuse, aux devantures des kiosques de journaux, à la vue de tous?

Laissez donc. Lorsque l'Église aura accompli son œuvre, elle disparaîtra. J'ai la ferme conviction que, si nous commençons résolument la nôtre, cette heure sonnerait plus tôt.

••

Quoiqu'en disent les plus prudents, c'est bien au monopole d'État que nous allons, — et non pas seulement celui de l'enseignement. Cela peut donner à réfléchir. Ce serait la fin de l'enseignement laïque; je veux dire de l'esprit laïque libre. Nous l'avons eu, ce monopole, de 1808 à 1850... C'était le césarisme universitaire. Pour Bonaparte, le corps enseignant était le « seul moyen de diriger les opinions politiques et morales » (1). On voit qu'il n'y a pas qu'une seule façon de cléricisme. Et avec tout cela, et la poigne de l'Empereur, la liberté a passé tout de même. Elle passera encore.

Quelques universitaires reconnaissent que c'est bien le monopole qu'ils réclament, mais non le

(1) Paroles de Napoléon au Conseil d'État, du 11 mars 1806. Citées par M. E. Bourgeois, *la Liberté d'enseignement*.

monopole d'État. « Que l'État nous préserve de toute concurrence et nous subventionne, fort bien ; mais c'est nous seulement qui dirigerons et organiserons l'enseignement. Nous seuls pouvons donner un enseignement libre. On enseigne tout dans l'Université. Où et comment serait-on plus libre ? »

Ils confondent. La liberté n'est pas un résultat seulement, elle est un principe avant tout. Elle ne peut dépendre d'une corporation, si bien intentionnés que soient ceux qui en font partie. Il est bien vrai qu'il y a quelque liberté dans l'Université, actuellement, et qu'il s'y manifeste parfois de la vitalité. Mais on ne le doit qu'à la liberté relative de l'enseignement que nous avons encore. Le monopole absorberait cette originalité et calmerait cette fougue.

On repousse avec horreur tout État dans l'État. Que serait-ce donc que cette corporation fermée privilégiée ? Si l'Université est sûre d'elle et de ses méthodes, qu'a-t-elle à craindre de la liberté ? Sans en avoir conscience, ne serait-ce point des commodités professionnelles qu'on poursuit, plutôt que le meilleur enseignement ? Nous pouvons le supposer sans faire injure aux universitaires partisans du monopole, car c'est là le propre de toutes les corporations. Et voici encore une des raisons — il y en a tant ! — pour lesquelles il faut tenir à la liberté d'association, la liberté de puissance et d'action, c'est que nous avons à nous garder de la tyrannie corporative qui tend à renaître. Il n'y a pire chose qu'une liberté séparée ou qu'une liberté réservée.

Il n'est pas sûr que l'État puisse le mieux assurer la capacité d'enseigner. Il n'a qu'un moyen mécanique : les examens. Or les examens, précisément, sont le plus grand mal de notre enseignement. Ils faussent le

savoir, l'intelligence et le caractère. Si à la rigueur nous pouvons admettre qu'ils éliminent des professeurs insuffisants, ils ne produisent que de mauvais élèves. Et il faut se demander, alors, si c'est pour les professeurs ou pour les élèves que nous avons un enseignement. La liberté serait peut-être un meilleur facteur de sélection que les examens. M. Melchior de Vogüé écrivait récemment : « Il n'y a pas de commune mesure entre les grades universitaires et les dons de l'esprit, du cœur, du caractère, qui font le bon éducateur... La valeur éducative du maître n'a aucun rapport avec le nombre de ses diplômes, le brillant de ses thèses, l'âpreté de ses légitimes ambitions. Rien, dans l'observation attentive des faits, ne justifie ce fétichisme des grades. Et rien ne le justifie en droit. »

..

Tout enseignement implique liberté. Restreindre la liberté d'enseignement, c'est à la vérité falsifier l'enseignement.

De même, il n'y a pas liberté de penser sans liberté d'enseignement. Socialement, la pensée n'est qu'en s'exprimant.

Au reste, toute action aussi est un enseignement. Le journal, le livre, la réunion publique, la conversation, la chanson, l'art même, et une coopération, un syndicat, une université populaire, un certain genre de vie, la pratique de la tolérance par exemple, voilà des enseignements. Ils sont autrement efficaces que ceux de l'école.

On prétend n'y pas toucher : Si, on y touchera. C'est dans la logique de la tyrannie qu'on inaugure et c'est imposé par les nécessités des futures réélections.

Notre ami Le Foyer, dans sa brochure, *la Liberté*

de l'enseignement, écrit judicieusement, « Le rapprochement du mot « monopole » et du mot « enseignement » nous semble, à vrai dire, stupéfiant. C'est à l'heure où le « mutuellisme » de l'enseignement, dans les universités populaires et dans toutes les œuvres post-scolaires, semble éclairer tous les esprits, que certains — disons presque les « mêmes hommes » — viennent nous proposer le « monopole » de l'enseignement ! Nous semblions nous accorder à conclure : Il n'est personne qui ne sache quelque chose ; que chacun enseigne ce qu'il sait. Chacun peut apprendre à chacun. Enseignement est réciprocité. Il n'y a d'élèves et de maîtres que temporairement, et pour des tâches déterminées. La parole se partage sur toutes les lèvres, comme les langues de feu de la légende. Allez, enseignez... Et voici qu'on nous vient proposer le monopole... »

L'université populaire est bien une œuvre d'enseignement libre. C'est pourquoi la Ligue de l'Enseignement, dont Lucien Le Foyer est un des administrateurs, a émis ce vœu à son dernier Congrès de Lyon : « Que les universités populaires ne soient organisées et administrées que par des hommes ou des femmes libérées de *toutes préoccupations confessionnelles*, de toute ambition personnelle, et dévoués sans arrière-pensée à la cause de l'instruction populaire. » Il n'y a rien de plus perfide que cette formule. Par quels moyens nos inquisiteurs radicaux-socialistes découvriront-ils les arrière-pensées des Léo Taxil et sonderont-ils les consciences ? Je n'en vois qu'un, ce sera d'être ou de n'être pas de leur secte. Mais admirez les résultats. Un Félix Pécaut, protestant, un Pasteur, catholique, ne pourraient fonder et diriger une université populaire.

Qui ne voit que la question dépasse l'école. Toucher à une liberté, c'est ébranler toutes les autres. On prétendait qu'on ne voulait que régler l'enseignement de l'enfant : je viens de fournir une preuve du contraire, car la Ligue de l'Enseignement est une organisation presque officielle, qui représente, en tout cas, l'opinion de la majorité gouvernementale. N'est-il pas question, d'ailleurs, de modifier aussi le régime qu'on juge trop libéral de l'enseignement supérieur ? N'est-ce point, au reste, une conséquence du monopole qu'on rêve d'instituer ?

Qu'on élève les murs des écoles aussi hauts que ceux d'une prison, on n'interceptera pas les bruits du dehors. Il y a une presse pour les enfants. On ne peut interdire aux enfants l'accès des salles de réunions, des églises. On serait donc amené à trouver « normal que la liberté de l'enseignement par la presse et la liberté de l'enseignement par la réunion fussent raturées par l'abolition de la liberté de l'enseignement par l'école » (1).

..

« La liberté illimitée de résister à une doctrine, répondra-t-on, fonde la liberté illimitée de la proposer. » Il n'y a pas de liberté illimitée de résister à une doctrine. Une idée est toujours une force qui agit. Où elle a moins d'influence, précisément, c'est sur l'enfant. C'est lui qui résiste le mieux, parce qu'il a une moindre capacité d'attention, parce qu'il est moins compréhensif. « Veut-on que l'école soit semblable à la République, ou qu'elle soit le contraire de la République ? La République est faite de toutes les écoles comme de toutes les opinions. Si l'on nous

(1) L. Le Foyer, *la Liberté de l'Enseignement*.

objecte : l'enfant est faible, il ne peut juger, il ne peut même douter, il n'entend qu'une voix, — nous n'aurons que trop de facilité, et trop de tristesse, à répondre : A ce compte, combien d'hommes sont des enfants ! Qu'en tirez-vous ? Considérez-vous comme moins « sacrées » la liberté de la presse, la liberté de la parole ? (1) »

On fait intervenir les droits de l'enfant. Une famille où chacun est jaloux de ce qu'il prend pour ses droits, où l'on dispute, où l'on plaide est une famille dissoute. Les liens de famille sont le devoir, la confiance et l'amour. Déjà les féministes formulaient les droits de la femme. Je doute que les femmes qui sont si bien instruites sur leurs droits, sur la part qui leur revient dans la coopération familiale, aient un foyer plus heureux que celles qui se bornent à ne pas oublier leurs devoirs ; mais, enfin, cela peut encore se soutenir. C'est l'affaire des femmes ; elles peuvent revendiquer les droits décevants qu'elles s'attribuent et les défendre. La vie aura tôt fait de rectifier leurs paralogsismes, ou de les en châtier cruellement. Mais les enfants ! Qui se chargera de leurs droits ?

Ce sera l'État, n'est-ce pas ?

L'enfant est un mineur. Il a besoin de direction et de protection. — Qui le nie ? Je dis seulement que le père y suffit, — sauf dans quelques cas monstrueux, prévus par le Code, et qui se multiplieront plutôt, certes, si l'État intervient, parce que là où l'État a la prétention d'intervenir, la démocratie, je veux dire l'action de chacun, l'initiative individuelle, — en l'espèce l'amour paternel, — s'atrophient.

L'enfant est sans défense contre les erreurs. — Non,

(1) L. Le Foyer.

il a son père et sa mère. Et ceux-ci, sans diplômes, se sont prouvés toujours meilleurs éducateurs que le jeune agrégé muni de toutes les attestations officielles. La surveillance d'une mère est, à l'ordinaire, autrement vigilante que celle des fonctionnaires d'État, et le contrôle d'un père autrement actif.

Mais encore, si les parents sont manifestement inférieurs à cette tâche? — Eh bien, entreprenez l'éducation du père.

Il est trop tard. — Commencez. Et commencez par la liberté. La démocratie n'a que cette porte. Mais elle est, il est vrai, aussi large que le monde, et l'humanité entière y peut passer de front.

Il s'agit seulement d'obliger le père à confier ses enfants aux écoles de l'État. — Aujourd'hui, oui; mais demain? mais après? On ne s'arrête pas dans cette voie, la pente est trop rapide.

C'est là peut-être ce qui est le plus grave en cette question de la liberté d'enseignement. Tous les pères ne sont pas francs-maçons: il y en a encore, en France, quelques millions qui ont d'autres superstitions, qui sont catholiques par exemple. Ils ne sont inférieurs en rien, de par leurs croyances, aux autres citoyens. On va leur imposer de confier leurs enfants à des professeurs et instituteurs qui leur inculqueront, avec plus ou moins de tact, le mépris ou la haine des sentiments de leurs parents, c'est-à-dire le mépris du père et de la mère (1). Voilà ce qu'on fera dans

(1) C'est pour cette raison que je ne puis admettre la solution de M. L. Le Foyer. Celui-ci, après avoir montré le caractère antidémocratique et l'absurdité de toute entrave à la liberté d'enseignement, nous propose d'instituer, pour tous les enfants sans exception, *un cours obligatoire d'instruction civique*. On voit ce que serait ce cours. Toutes les objections contre une philosophie et une morale d'État subsistent. On ne

les familles. On commencera par flétrir dans l'enfant le charme de la confiance et du respect.

Il ne faut pas affaiblir la famille, mais la fortifier. Une famille unie est le plus sûr garant de l'enfant, et aussi le réconfort, la raison de vivre des parents. Il ne faut pas diminuer, mais accroître la responsabilité, l'amour des pères pour leurs enfants. L'État n'y suppléerait point. En se continuant dans ses enfants, en formant les hommes de demain suivant l'idée qu'il se fait d'une vie meilleure, le père de famille participe beaucoup plus à la vie sociale qu'en nommant des députés et en s'en remettant à l'État de tous ses devoirs. C'est là la véritable démocratie.

..

Mais l'école sera neutre, on n'y enseignera que les faits. — Quoi ! pas de morale, pas de philosophie, pas même d'histoire, car l'histoire est surtout interprétation ? de l'érudition, du psittacisme seulement ? Cela ne sera pas, et ne peut être. Et si cela se pouvait, rien ne serait moins désirable. Ce serait diminuer l'école. Mieux vaudrait encore une doctrine d'État, et désespérer de la démocratie, que pas d'idées. D'ailleurs, ce qu'on ne trouverait pas à l'école, la vie de l'esprit, on l'irait chercher ailleurs, au patronage catholique, à l'Église par exemple. Il n'y aurait plus que l'Église, entretenue par l'État, qui serait organisée pour satisfaire aux besoins métaphysiques et répondre aux angoisses morales. Est-ce le but ?

fait pas sa part à la liberté. Quand on s'efforce sincèrement de garder les principes, il est bien difficile de donner des gages à un parti. On ne peut servir à la fois les idées de la démocratie et les passions d'un parti.

Quel professeur ne se plaint déjà de l'asservissement aux programmes ? Dans le monopole, avec l'école neutre, professeurs et instituteurs ne seront plus que des distributeurs automatiques et des phonographes.

S'ils enseignent, au contraire, ce qui est le principal, le déroulement des faits, leurs raisons et la synthèse probable, ce ne pourra être que ce qui agréé à l'État, ou ce qui le sert, contre le sentiment de la plupart des pères de famille. Ce sera une philosophie d'État.

Nous oscillons donc, fatalement, de l'absurde à l'odieux.

Que les membres de l'Université qui, en effet, jouissent de quelque liberté, qu'il faut élargir encore et non restreindre, y prennent garde. En sollicitant le monopole, ils courent quelques risques. Déjà, dans les journaux qui s'enrichissent de nos déchirements intérieurs, ou publie des dénonciations contre ceux d'entre eux qui n'adhèrent point à l'orthodoxie simpliste de M. Gustave Téry. A cet égard, M. Bouglé, libre penseur, socialiste et professeur de Faculté, fait preuve de clairvoyance dans son livre *Vie spirituelle et action sociale* : « Or, de tant de discussions fameuses sur le monopole et la liberté de l'enseignement, écrit-il, ce qui se dégage de plus clair, c'est que plusieurs des réformes proposées tendent à placer les éducateurs dans la main des hommes politiques. Des groupements politiques n'ont-ils pas déclaré déjà qu'ils attendaient avec impatience le jour où les établissements de l'État seraient délivrés du souci de la concurrence, afin de pouvoir « proposer des réformes ? » N'est-il pas à craindre, ce jour-là, que les mêmes qui n'auront plus à se préoccuper de la surveillance de l'opinion ne fassent bon marché aussi de l'indépendance du professeur ? N'est-il pas à craindre qu'ils ne for-

mulent, pour les imposer en effet avec une autorité jalouse, leurs dogmes spéciaux ? »

Certes, il ne faut pas laisser endoctriner l'enfance. Mais s'il y a monopole, la neutralité étant une absurdité, il y aura nécessairement endoctrinement par l'État, sans antidote. Si nous nous en tenons à la liberté démocratique, il y aura souvent endoctrinement, d'abord par le père de famille ; mais il y aura l'antidote spécifique des autres idées qui parviendront toujours, du dehors, à pénétrer le cerveau des jeunes gens.

*
* *

Liberté, donc. Liberté d'enseigner, liberté de choisir, liberté d'apprendre. Liberté, le plus possible. Liberté de mieux en mieux organisée, c'est-à-dire de plus en plus puissante, par la participation de tous, par le groupement de tous.

Ce sont des libertés dangereuses, dites-vous. S'il y a des libertés dangereuses, la démocratie est une chimère.

La loi Falloux promulguée le 15 mars 1850 a été, dit-on, un moyen de l'Eglise, une liberté de circonstance. Eh bien ! et le résultat ? Est-ce qu'elle a reconquis les âmes ? Si vraiment, dans la liberté, il n'y a que l'Eglise qui puisse s'organiser et se fortifier, c'est qu'elle est une vérité sociale. Et si la libre pensée est impuissante, c'est qu'elle est une erreur. Jusqu'à preuve du contraire par l'expérience, je persiste à croire que la démocratie est possible et que la libre pensée peut être une force.

Le critère social de la liberté est sans réplique.

Abrogeons la loi Falloux, soit ; mais pour élargir la liberté, non pour la comprimer. Ne supprimons pas la liberté des congrégations ; fortifions, au

contraire, celle des associations laïques. Les temps ne sont plus des luttes de l'Église et de l'État pour le gouvernement du monde. Les temps sont venus — pour ma part je le veux croire — de l'avènement de la démocratie pour la liberté.

Est-ce la concurrence ? Non pas. Un pédagogue expérimenté, M. Beaussire, a écrit avec justesse : « La concurrence pour la plupart des enseignements, c'est l'avilissement des produits. » Je le pense, non seulement de l'enseignement, mais de tout. Aussi bien n'est-ce pas, comme on le croit généralement, le corollaire de la liberté. C'est l'État qui maintient la concurrence anarchique en empêchant les libertés de s'organiser, c'est-à-dire de se fortifier par l'association. La liberté, au contraire, élimine nécessairement la concurrence anarchique — celle dont il est question ici — car elle a une propension à être de plus en plus, c'est-à-dire à s'organiser. L'enseignement libre s'organisera.

Il y a une *Ligue des parents éducateurs*. Je ne sais ce qu'elle fait ni si elle prospère, et dans quel esprit elle agit ; mais je sais bien que l'idée qu'exprime son titre est excellente, et que c'est là la voie démocratique. Il faut intéresser le père à l'école ; il faut que ce soit lui qui la surveille et la réforme ; il faut qu'il prenne une conscience de plus en plus haute de son devoir de père. Mais pour cela, il faut qu'il puisse s'associer, par l'association être effectivement souverain, — et donc, que l'État se retire là où la liberté s'organisera. Stimuler les initiatives individuelles par la liberté, fortifier les énergies sociales par la liberté, — telle est la mission de la République.

Et plus tard, ce sera l'enseignement libre par l'école libre. Je veux dire l'école coopérative.

« Les connaissances appartiennent à tous, comme la lumière du soleil. Elles sont le domaine commun de la famille et des individus. Une immense liberté est indispensable pour que les vérités qui doivent sauver le monde, s'il doit être sauvé, se développent comme elles le doivent (1). »

G. DEHERME.

Sur la liberté d'enseignement

Discours prononcé à la *Coopération des Idées*, le 6 décembre dernier, sous la présidence de M. Georges Clémenceau (2).

Messieurs,

J'ai bien peur de tromper votre attente et celle de mon honorable contradicteur (3). Il y a un premier embarras pour moi, c'est que, sauf un point : à savoir qu'il est catholique et que je ne le suis pas, je n'ai rien à objecter à l'ensemble d'idées générales, si nobles, qu'il vient de nous exposer en des paroles très éloquentes, très émouvantes.

Il vous a fait une belle introduction au sujet ; il vous a parlé de l'enseignement et de sa mission, il vous a montré que dans l'enseignement est inclus l'idée de liberté, et que l'enseignement sans la liberté, ce ne serait plus l'enseignement. Restant sur son terrain, qui est très élevé, il ne vous a parlé que de la liberté de l'enseignement considéré comme droit général des personnes. Et, au moment même où il

(1) Lamennais, cité par M. E. Bourgeois.

(2) Extrait du *Bulletin de l'Union pour l'action morale*.

(3) M. Denys Cochin, qui avait parlé d'abord en faveur de la liberté d'enseignement.

touche à la seule question brûlante, la seule question qui nous divise, celle des congrégations, au lieu de la discuter, il a mis en scène, de la manière la plus touchante, la situation des personnes, c'est-à-dire ce qui n'est pas en question, ou plutôt ce qui n'est en question que par un de ces contre-coups de la lutte politique, que nous sommes les premiers à déplorer, Il vous a parlé de braves et dignes religieuses enlevées à leurs écoles et privées de leurs moyens d'existence. C'était son droit d'y insister, et je ne m'en plains pas, bien que ce soit un grand avantage pour sa cause. Mais je vous demande la permission d'en venir à l'examen des principes mêmes qui nous divisent.

Tout à l'heure, M. Denys Cochin a fait allusion à cette espèce d'horreur que nous avons, nous autres républicains et rationalistes, pour les formules absolues et dogmatiques. Il m'a fait l'honneur de me citer. Eh bien ! c'est vrai, je lui sais gré de nous avoir fait ce reproche, qui est peut-être un éloge. Justement, pour ne pas le mériter ce soir, je m'étais proposé, si le hasard m'avait fait parler le premier, de commencer par poser les points en discussion, afin de donner à mon honorable contradicteur le moyen de serrer le débat. Cela va faire descendre la discussion des hautes régions où nous a tenus la sympathique parole de M. Cochin.

Vous allez voir aussitôt que nous ne reculons pas devant l'énoncé catégorique de nos thèses.

Eh bien ! sur la liberté de l'enseignement, voici, me semble-t-il, les conclusions du parti républicain qui est actuellement la majorité dans le pays et au Parlement ; voici du moins dans quel sens, à mon avis, ce parti devrait orienter l'opinion publique, en ce qui concerne la liberté de l'enseignement.

1^o *principe*. — L'enfant, pour devenir homme et surtout pour devenir citoyen d'un pays libre, a besoin d'une instruction et d'une éducation qu'il appartient à l'État, dans une société civilisée, de lui garantir au cas où la famille n'y pourvoirait pas.

Voilà le premier point : le droit de l'enfant à l'éducation, droit qui comporte un devoir pour la famille ; et, au cas où la famille serait absente ou incapable d'enseigner, droit et devoir pour l'État d'assurer à l'enfant les moyens de devenir homme, citoyen.

Voici mon deuxième principe :

2^o *principe*. — Pour remplir ce devoir de tutelle et de contrôle, il faut que l'État soit investi de certains pouvoirs, notamment :

1^o Il faut qu'il puisse fixer par la loi un minimum d'instruction obligatoire pour tous les enfants sans exception ;

1^o Il faut qu'il puisse offrir à tous les enfants de la nation un système complet d'enseignement, constitué en service public, et rendu accessible à tous, non d'après la fortune des parents, mais d'après la capacité des enfants ;

3^o Il faut qu'il puisse garantir aux enfants qui ne sont pas confiés aux établissements de l'État la même protection qu'aux autres, qu'il puisse veiller, par conséquent, à ce qu'ils ne soient pas placés, même avec le consentement des parents, dans des conditions qui rendraient manifestement impossible leur développement normal, en tant qu'homme et que citoyen.

M. Denys Cochin a fait, avec infiniment de justesse, la critique du mot « normal ». Dans ce troisième paragraphe, je pose simplement ce principe : l'État n'a de raisons d'intervenir, dans l'instruction et l'éducation, que parce qu'il s'agit d'enfants. Les enfants sont des mineurs, des personnes en formation, incapables de se défendre eux-mêmes, et, dès lors, il

faut que l'État puisse prendre leur défense. L'État est le défenseur né des faibles.

Parrtant de ce principe, nous soutenons que l'État doit la même protection aux enfants qui vont dans des écoles privées. Il doit à ces enfants, qui sont aussi des mineurs, la même protection, la même intervention tutélaire, et au besoin le même contrôle, en leur faveur, qu'aux enfants des écoles publiques.

Veillez noter que nous ne voyons qu'un ensemble de conditions que l'État ait le droit d'exiger. Il doit exiger que pas un enfant de France ne soit soustrait aux conditions naturelles, en somme, ordinaires, terre-à-terre, les plus simples, les plus rudimentaires, si vous voulez, de la vie commune — ce qui, vous le voyez, est très loin de supposer que l'État prétende déterminer philosophiquement ce qui est normal dans le développement de la raison et de la conscience. Il ne s'occupe que des conditions en quelque sorte extérieures et négatives, en d'autres termes du minimum des conditions nécessaires pour faire de lui un homme et un citoyen ; elles en feront peut-être un catholique, peut-être un libre penseur, un monarchiste, un républicain ou un anarchiste. De cela, l'État n'est pas responsable ; il le serait, au contraire, s'il laissait par exemple séquestrer cet enfant matériellement, moralement, intellectuellement, en permettant à des adultes d'abuser de leur pouvoir sur lui pour le soustraire à son milieu naturel, à toutes les influences sous lesquelles doit grandir un enfant qui naît en France à cette époque. Voilà à quoi se borne cette prétendue tyrannie de l'État, que l'on redoute de nous voir exercer.

Le principe suivant précisera encore mieux cette action de l'État :

3^e principe. — Pour déterminer les droits respectifs de

l'État et des parents, en matière d'enseignement, il y a lieu de distinguer deux régimes : celui des enfants élevés dans la famille et par ses soins directs, celui des enfants confiés par la famille à des tiers, pour être élevés en commun dans des établissements d'enseignement collectif.

Dans la famille, l'État n'a le droit d'intervenir que pour s'assurer que l'enfant reçoit le minimum de l'instruction obligatoire.

Dans les établissements fondés par des personnes ou des associations qui se chargent d'assurer l'enseignement collectif de la jeunesse, l'État doit exiger exactement les mêmes garanties de moralité, d'aptitude et de compétence professionnelles que dans ses propres établissements. Et, en vertu du principe de la souveraineté nationale, c'est à l'État seul qu'il appartient de fixer par la loi ces garanties.

Quand vous parlez de liberté, d'égalité, on dit, et on est arrivé à croire que c'est très simple. Il y a bien des façons de les concevoir. En Belgique, par exemple, depuis que le parti catholique a la majorité, dans une inspection d'école laïque, dans une administration quelconque, c'est le système des jurys mixtes : partout et toujours un représentant de l'État et un représentant de l'Église. C'est ainsi que, par un parallèle d'une fausse symétrie, on s'imagine respecter la liberté et garantir l'égalité. En France, au contraire, pour les républicains, il n'y a qu'un souverain qui est le peuple ; l'État ne partage avec aucune autre puissance sa suprématie. C'est l'État qui fait la loi, et c'est aux citoyens, quels qu'ils soient, de s'y soumettre. L'Église elle-même n'a pas le droit de traiter avec lui d'égal à égal.

Nous admettons donc que c'est à l'État qu'il appartient de déterminer les garanties nécessaires et de les imposer.

(A suivre)

FERDINAND BUISSON.

Les Livres qui font penser

Les Amants de Venise, par Charles Maurras, 3 fr. 50 (Fontemoing, éd., 4, rue Le Goff). — Voici un réquisitoire documenté du romantisme. Je le tiens pour décisif. M. Ch. Maurras fut bien inspiré de nous présenter ce cas fameux d'anarchie morale qui nous permet de vérifier « à quel point la nature est plus malicieuse et plus cruelle en ses vengeances que la société ».

Il s'agit, on l'a deviné par le titre, de George Sand et de Musset. Ils rêvaient du sublime. Mais, parce qu'ils sucèrent le poison romantique, parce qu'ils imaginèrent que leurs sentiments — pour celui-ci ce fut l'orgueil, pour celle-là ce fut l'amour — les dispensaient de toute règle, ils n'oscillèrent que du niais à l'ignominieux.

« Le Dieu de George était l'esclave et non le maître de ce cœur turbulent... Le sentiment certain d'être justifié au ciel laisse commettre sur la terre plus d'une iniquité ». Pour Alfred, « il ne fit jamais que cultiver son exaltation... Il professait le goût passionné des passions, l'amour forcené de l'amour et de ses tempêtes ».

Leurs folies furent les conséquences de leurs tempéraments et de leur éducation, plus que de leurs doctrines, qui n'était qu'une justification après coup.

On ne soupçonne pas leur cœur, certes : on s'inquiète de leur esprit, et de leurs actes. La comédie de l'union de George et de Pagello — qui n'avaient pas attendu cette consécration burlesque — n'est, dégagee de littérature, que de la niaiserie et de l'hypocrisie. « Vivons sages ou vivons fous, dit M. Maurras, ce n'a presque pas d'importance ; mais, pour bien vivre, il faut vivre sincèrement, et qui ne vit que pour son cœur, doit au moins s'appliquer à y voir un peu clair ; il ne prendra pas ses doctrines pour des passions, ni ses passions pour des doctrines. »

A l'heure présente, tout est trouble, dans la société comme dans l'individu. Nous avons à mettre de l'ordre dans nos institutions, notre pensée et notre conduite. M. Ch. Maurras est aidé dans tous ses travaux par cette

préoccupation de l'ordre, et par là, il le faut suivre. Je lui reprocherai seulement, pour ma part, de négliger trop souvent les conditions de l'ordre dans la société actuelle.

Pour revenir aux *Amants de Venise*, et puisqu'il n'est question que de la discipline de la sensibilité, j'extrais ces lignes de la conclusion. Elles valent mieux que mes commentaires :

« L'amour n'est pas un dieu, enseignait la sagesse antique ; l'amour n'est qu'un démon, tout ensemble bon et mauvais. La sagesse moderne nous apprend que l'amour n'est pas une règle de vie, mais un de ces principes qui composent la vie et qu'il faut traiter comme la vie, c'est-à-dire diriger et accorder au reste du monde. Il agite l'univers et le perpétue, mais, mouvant « le soleil et les autres étoiles », il n'est point en état de les détruire et de les rétablir à lui seul, même en la solitude de deux cœurs enivrés. L'homme y reste le vieil animal politique, occupé de la société, et ne cessant jamais de l'occuper de lui. Que l'amour se prétende affranchi de l'ordre de la nature et des conventions du monde, qu'il se glorifie d'étonner le vulgaire en le choquant, ou de le déconcerter, en le dépassant, cela signifie simplement qu'il a négligé un certain genre de considérations, mais il n'a pas aboli la réalité qu'elles représentent : plus que tout autre amour, il se trouvera traversé, à l'improviste, de sentiments et d'intérêts indignes de lui ou de soins presque indéliçats. En négligeant les plans sur lesquels se meut tout l'amour, en le traitant comme une pure et mystique communion des intelligences sans rapport avec les milieux matériels et les milieux humains, les romantiques se sont trompés lourdement sur les conditions de l'amour... A force de tout relâcher, les romantiques ont créé ce vil olympe de héros dissolus, d'où semblent retombées des générations toutes faites d'argile... Leur langage déclamatoire, leurs attitudes théâtrales pouvaient les abuser eux-mêmes et leur laisser une idée de sincérité ; mais, précisément, cet appareil nous offusque, et nous ne pouvons nous défendre de douter d'eux. »

La Morale de Nietzsche, par Pierre Lasserre, 3 fr. 50 (Société du *Mercur de France*, 15, rue de l'Echaudé). —

M. Pierre Lasserre s'est efforcé de tirer des doctrines de Nietzsche ce qu'il y a d'organique. Il a surtout réussi, ce semble, à nous découvrir ses propres idées. M. de Roberty, tout récemment (voir n° 5 de cette revue), trouvait chez Nietzsche les raisons, tout aussi solides, d'une systématisation bien différente.

Ni M. P. Lasserre, ni M. de Roberty ne nous trompent, d'ailleurs. On peut trouver ce qu'ils disent, dans les aphorismes nietzschéens, et d'autres choses. Nietzsche ne systématisait point. Les systèmes ne sont que dans les livres, et pour le repos. Lui, il n'avait que des idées vivantes, et il ne redoutait point les tempêtes.

Le Nietzsche de M. de Roberty était un « démocrate de haute race ». Celui de M. Pierre Lasserre est un aristocrate arrogant. « Nietzsche se moque des théories mystico-démocratiques qui attribuent à la foule on ne sait quel mystérieux pouvoir de création inconsciente dans l'ordre politique et moral. » Or « rien n'a commencé que par l'énergie ». Les mœurs sont la culture de l'énergie, et il n'y a que l'élite qui puisse faire les mœurs. La vie est « volonté de puissance ». Le devoir qu'elle impose à l'homme, c'est de conquérir la force. Mais la conquête est une vertu, le pouvoir de se contraindre, de se châtier, de se maîtriser. On commande aux autres, seulement quand on est parvenu à se commander à soi-même. Et voilà les maîtres. Ils glorifieront la force et donneront toute valeur aux actes, aux sentiments qui la garantissent et la développent. Le devoir de l'élite n'est donc pas simplement de commander à la masse, mais de se défendre contre celle-ci. Sa tâche supérieure est la création et l'entretien de belles mœurs. Ne nous y trompons point, au reste, « sa fin essentielle n'est pas le bien générale, mais sa propre vertu ».

Mais là contre une autre forteresse s'érige. Celle des faibles. Ils renversent les véritables valeurs. Ils déprécient la force. Ils endorment l'énergie par la pitié. « Le faible est, de par sa nature, esclave, esclave d'abord de ses propres sensibilités. » Ainsi, le christianisme prêche la pitié, la démocratie annonce la suprématie de l'esprit. C'est le génie de la destruction déchaîné sur le monde. Toutes les valeurs sont subverties. « La vraie révolution des esclaves n'est pas l'œuvre de la violence, mais celle de l'esprit. »

Pour qu'on le puisse discuter avec sûreté, il manque au travail de M. Pierre Lasserre ceci : une détermination précise de la force, une distinction nette des maîtres et des esclaves.

L'Ane, le Singe et le Philosophe, par Henri Chateau, 3 fr. 50 (Dujarric, éditeur, 50, rue des Saints-Pères). — C'est de l'anarchisme découragé. Comme le monde ne se plie pas à son rêve, le philosophe, malgré les « crrr !... » du Singe et les « hi-han !... » de l'Ane, renie les lois du monde. L'éruption de la butte Montmartre les met tous d'accord. Ce n'est une solution que pour l'auteur. Ces paradoxes ne sont pas nouveaux, ils sont inutiles. Ils n'ont pour eux que d'être présentés avec esprit et ingénieusement par un écrivain qui pourrait s'appliquer à des travaux meilleurs.

Éléments de science sociale, par un docteur en médecine, 3 fr. 50 (aux bureaux de *Régénération*, 26, rue de la Duée). — Ces « Éléments de science sociale » se distinguent surtout par une ignorance totale de la physiologie, de la sociologie et de la morale. Cela ne veut pas dire que ce livre soit sans valeur ; il y a des indications utiles sur l'hygiène sexuelle. Mais c'est insuffisant, vraiment, pour justifier le titre.

Œuvres complètes du comte Léon Tolstoï. T. III. — Les Cosaques. — L'Incursion. — La Coupe en forêt, traduction de Bienstock (Stock, éditeur). — Ces trois œuvres datent de 1852-1855. Il n'y a que quelques idées sur la bonté, l'amour, le courage ; mais la peinture des mœurs barbares, de la simplicité, de la grandeur et des vices primitifs est frémissante de vie.

La Gloire du Mal, par Valentin Grandjean, 2 francs (Soullier, Genève). — Ce roman, bien écrit, clairement pensé, moral, malgré le titre, nous montre le danger de prédications imprudentes, « le singulier moyen, pour détruire des miasmes, que de remuer la boue ». C'est la deuxième étude sur la « Cité de Calvin » que nous donne l'auteur.

Nouveaux Poèmes et Ballades, de A.-C. Swinburne, traduits par Albert Savnei, 3 fr. 50 (P.-V. Stock, édit.).

lectre, tragédie de Sophocle, traduite en vers par Ch. Chabault, 3 francs (Ch. Delagrave, éd., 15, rue Souflot). — Excellente, littéraire traduction, et d'un grand effet dramatique.

Elégies parisiennes, par Paul Souchon (Editions de *l'Effort*, 10, rue Monsieur-le-Prince). — Ce poète connaît les coins d'ombre, de solitude et de rêverie de Paris, et il sait les chanter en de beaux vers pleins et harmonieux.

Cherchons l'Hérétique ! par J. Esquirol, 3 fr. 50 (P.-V. Stock, éd., 27, rue Richelieu). — Ce roman est une étude fort curieuse de quelques-unes des déviations religieuses les plus bizarres de notre époque : Théosophes, vintrassiens, gnostiques, martinistes, esséniens, kabbalistes, spirites, occultistes, ésotéristes, etc.

Malfaiteurs ! par Jean Grave, 3 fr. 50 (Stock, éd.). — Roman de mœurs anarchistes.

Aux Travailleurs, par Léon Tolstoï, 1 fr. (Stock, éd.). — Tolstoï s'adresse surtout aux travailleurs des champs. Le socialisme ne remue que les appétits urbains. C'est la terre libre, la terre à tous qui affranchira le peuple. Tolstoï est dangereux. Ses erreurs s'appuient sur de grandes vérités et il faut faire un effort considérable pour les découvrir. L'amour ne suffit point, je ne dis pas à faire une société, mais seulement à la maintenir. Il y faut l'action et la force. Les doukhobors en font actuellement la cruelle expérience. Cet ouvrage est précédé d'une photographie de Tolstoï fort curieuse.

L'Inévitable Révolution, par un proscrit, 3 fr. 50 (Stock, éd.). — Livre de violente critique révolutionnaire. Cela retarde quelque peu, mais vaut encore mieux, somme toute, que les mensonges politiques. Il y a quelques chiffres intéressants sur le développement de la propriété et sur l'accroissement, dans les grandes villes, des naissances illégitimes.

G. DEHERME.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur de la *Coopération des Idées*,

M. Lucien Momenheim, vice-président de la Société positiviste de Paris, fait connaître à vos lecteurs que j'ai souscrit, en 1901, pour la statue d'Auguste Comte.

Le fait est exact. A cette date, — je l'avoue humblement, — je n'avais pas encore compris, dans toute sa portée, le principe de la liberté spirituelle. On me l'a fait comprendre depuis. Il y a des degrés dans toutes les initiations.

Au surplus, en signalant l'abstention d'un grand nombre de positivistes, et surtout son motif, j'ai voulu simplement donner un exemple d'autant plus frappant que, de toute évidence, il devait étonner un peu nos contemporains. Ce n'est pas ma faute si, quarante-cinq ans après la mort de notre maître, les principes les plus simples et les plus fondamentaux de sa doctrine sont encore si mal connus.

Croyez à mes meilleurs sentiments.

ANTOINE BAUMANN.



Le Directeur-gérant : G. DEHERME.

16-12-02. — Paris-Tours, Imp. E. Arrault et C^{ie}.

En vente à la « Coopération des Idées »

<i>Un Pessimiste français,</i> par G. Deherme.	0 25	0 30
<i>Tolstoï,</i> par Suarès.	1 »	1 15
<i>Le Palais du Peuple,</i> par Gabriel Séailles.	0 10	0 15
<i>Lettres d'un répétiteur</i> <i>en congé,</i> par Brenn.	0 60	0 70
<i>Jules Lagneau</i> (avec por- trait)	0 50	0 60
<i>Le Coopératisme</i> (illus- tré), par A.-D. Bancel, broché.	1 50	1 70
<i>La Coopération des</i> <i>Idées. — Une ten-</i> <i>tative d'éducation et</i> <i>d'organisation popu-</i> <i>laires,</i> par G. Deherme	0 50	0 55
<i>Le Mouvement éthi-</i> <i>que,</i> par Alf. Mou- let.	0 50	0 65
<i>De la Tolérance dans</i> <i>les U. P.,</i> par Lucien Le Foyer	0 10	0 15
<i>Les Règles de l'Hon-</i> <i>nête Discussion selon</i> <i>Pascal,</i> par Paul Des- jardin	0 60	0 70
<i>Almanach de la Coopé-</i> <i>ration.</i>	0 40	0 50
<i>Les Jésuites,</i> par Paul- Armand Hirsch.	0 30	0 40
<i>La Guerre et la Paix</i> <i>par des chiffres,</i> par Lucien Le Foyer.	0 20	0 25
<i>Que peut l'Ecole contre</i> <i>la Guerre ?</i> par E. Friebel, traduit par V. Rossignol	0 10	0 10
<i>Spoliation des Indigè-</i> <i>nes de Nouvelle-</i> <i>Calédonie.</i>	0 25	0 35

Nota. — La Coopération des Idées se charge de procurer à ses membres et abonnés, SANS FRAIS, tous ouvrages, brochures, revues, journaux, etc.

La COOPÉRATION des IDÉES

Revue mensuelle
de Sociologie positive

(1896-1897-1898)

Un fort volume de 530 pages, relié
toile 10 fr. — France : 11 francs.

(1899-1900)

Relié toile : 5 fr. — Franco 5 fr. 50.
— Non relié : 4 fr. — Franco : 4 fr. 50.

(1900-1901)

La Coopération des Idées, journal
hebdomadaire d'action et d'éducation
sociale (63 numéros). — 3 francs. —
Franco : 3 fr. 50.

(1901-1902)

La Coopération des Idées, revue
mensuelle d'éducation sociale (12 nu-
méros, 400 pages). Non relié : 3 fr. —
Franco : 3 fr. 50.

ANNONCES, 1a ligne : 1 fr.

Coopérative vinicole générale

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Statuts déposés chez M^e Brulle
notaire à Libourne

Siège social : LIBOURNE (Gironde)

Succursales à Montpellier, Épernay,
Chassagne, Montrachet et Cognac

Vins français de toutes provenances

Spécialité de fournitures aux
Sociétés coopératives

Echantillons et Renseignements franco

Le Courrier de la Presse

21, boulevard Montmartre, 21

PARIS

Directeur : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000
journaux par jour

NOUVEAU CIGARE NASAL ET BUCCAL DE A. DAUDÉ

Ce cigare inhalateur est absolument remarquable pour la guérison des maladies des voies respiratoires, du coryza, etc. Il supplée avantageusement les cigares de tabac et se recommande par l'odeur agréable qu'il répand autour du fumeur.

Envoi d'un **cigare** et d'un **flacon** franco contre un mandat de **4 francs** adressé à

M. A. DAUDÉ, pharmacien, à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales).

COMPTOIR FÉDÉRAL SUISSE

Paris, 269, Boulevard Voltaire

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Objets d'art